

Méfions-nous des mirages de la TVA sociale

Alain Madelin, *Le Figaro*, 10 septembre 2007

La TVA sociale est un mirage qui peine à se dissiper. Ses thuriféraires de tous bords l'ont présentée tour à tour - et même simultanément - comme le moyen de faire contribuer les importations au financement de notre protection sociale, le remède contre les délocalisations, le moyen d'améliorer la compétitivité de nos entreprises ou encore celui de renflouer notre protection sociale et même d'améliorer le pouvoir d'achat des Français. La réalité est bien moins aguichante.

Avec la TVA sociale, les produits étrangers seront mis à contribution pour financer notre protection sociale, répète-t-on à l'envi ? Rien n'est plus faux. Basculer une part de nos cotisations sociales prélevées sur le travail des Français vers une TVA additionnelle - baptisée « sociale » - ne change rien. Quoique l'on fasse, la même facture sociale sera toujours payée par le même nombre de Français. Ce ne sont pas les tee-shirts importés de Chine qui paieront la TVA sociale... mais leurs acheteurs français. J'ai d'ailleurs, sans prendre trop de risques, offert depuis longtemps un prix de 1 million d'euros à qui pourrait montrer un produit importé payant une taxe !

La TVA sociale est le moyen de lutter contre les délocalisations, ajoute-t-on encore ! Sachant qu'un point de TVA correspond à un peu plus d'un point de baisse du coût total du travail (et beaucoup moins encore du prix hors taxe d'un produit selon la part de salaire qui lui est incorporée), il faut beaucoup d'imagination pour croire que la manipulation de quelques points de cotisations sociales et de TVA pourrait freiner le mouvement d'internationalisation de l'économie qui pousse les entreprises à chercher à fabriquer tout ou partie d'un produit avec des mains-d'oeuvre cinq fois, dix fois ou quarante fois moins chères en Bulgarie, en Tunisie, en Inde ou en Chine.

À défaut de faire contribuer les produits étrangers à notre protection sociale ou d'être une arme de dissuasion massive contre les délocalisations, il est vrai que la TVA sociale procure - du moins en apparence - un gain de compétitivité aux entreprises françaises.

En transférant une part des cotisations sociales vers la TVA, on alourdit le prix des produits importés et on allège le coût hors taxes des produits fabriqués en France (si du moins les entreprises répercutent cette baisse de charges sur leurs prix). Une telle manipulation équivaut à une dévaluation compétitive. Le même effet aurait été obtenu naguère par une dévaluation du franc. Aujourd'hui, faute de pouvoir dévaluer l'euro, il est tentant d'utiliser la TVA sociale. Mais la manipulation est complexe et l'effet est des plus limités.

Ce gain de compétitivité de quelques points de TVA sociale est à mettre en regard des variations de 20 ou 30 % de l'euro par rapport au yen ou au dollar. Assurément, une baisse de l'euro de 1 % par rapport à ces monnaies a un effet supérieur à la manipulation d'un point de TVA.

Au surplus, vouloir renchérir les produits importés quand on sait qu'ils représentent 40 % des biens de consommation des Français, c'est prendre le risque de diminuer leur pouvoir d'achat par la hausse des prix des écrans plats ou des ordinateurs, des téléphones portables ou des baladeurs numériques, des jouets ou du textile, de l'essence ou du gaz, des oranges ou des médicaments.

Bien entendu, on peut chercher à sectoriser la TVA ou espérer que, compte tenu de la pression concurrentielle, les prix des produits importés resteront contenus. Les voitures japonaises ne modifieront sans doute guère leurs prix de vente TTC compte tenu de l'avantage que leur procure la faiblesse du yen. Mais dans ce cas les bienfaits de la TVA sociale sur le marché français disparaissent !

Le même risque de hausse des prix se pose pour les produits fabriqués en France. Certes, si les entreprises françaises répercutent intégralement sur leurs prix hors taxes la nouvelle baisse des charges sociales obtenues en contrepartie de la TVA sociale, les prix TTC n'augmenteront pas.

Mais rien n'est moins sûr. L'enthousiasme d'une partie du patronat repose d'ailleurs sur une idée inverse, à savoir que cette baisse des charges leur permettra d'améliorer leurs marges.

La situation se complique d'autant que la TVA sociale revient à appliquer une même mesure - à l'instar des 35 heures - à des situations extrêmement différentes.

Chaque entreprise répercutera différemment la baisse des charges dont elle aura bénéficié en fonction de sa situation, de l'importance plus ou moins grande du facteur main-d'oeuvre dans la formation de ses coûts de revient, du niveau de prix que les consommateurs sont prêts à payer et de la vigueur de concurrence dans son secteur d'activité.

Il est vraisemblable que là où la concurrence et les pressions déflationnistes importées sont fortes, les prix n'augmenteront pas ou très peu. Dans d'autres secteurs, là où la concurrence s'exerce moins, soit parce que les carnets de commandes sont bien remplis, soit parce qu'elle y est structurellement plus faible (comme dans certains services), il est vraisemblable que les prix augmenteront.

La répercussion annoncée de la baisse des charges sociales sur les prix ne peut que s'accompagner d'une forme de contrôle des prix avec, au bout du compte, une pittoresque et laborieuse panoplie de taux différenciés (dans la limite des règles de Bruxelles) au nom de la fiscalité écologique, de priorités industrielles ou de la préservation du pouvoir d'achat.

Les exemples étrangers invoqués à l'appui de la TVA sociale ne sont guère convaincants. Si la TVA française se situe dans la moyenne des TVA européennes (19 %-21 %), il est vrai que la Suède ou le Danemark ont des TVA de 25 %. Mais il est tout aussi vrai que nous ne sommes pas pour autant envahis par des produits suédois ou danois devenus moins chers. Car à une TVA plus forte correspondent des salaires directs plus élevés.

Reste l'exemple de l'Allemagne en 2007 : une hausse de trois points de TVA affectée pour deux tiers au désendettement et pour un tiers à la baisse des charges sociales. Il est facile d'observer que cette hausse s'est inscrite dans un contexte très différent du nôtre, celui d'une politique d'austérité et de réduction des salaires accompagné d'une déprime de la consommation.

Mais on doit surtout se rappeler que ce que vient de faire l'Allemagne, la France l'a déjà fait... en 1995, avec une hausse de deux points de TVA affectés dans les mêmes proportions à la réduction du déficit budgétaire et à la baisse des charges sociales.

La TVA sociale n'est qu'une illusion. C'est d'ailleurs ce qu'a toujours dit Maurice Lauré, le père de notre TVA : « Le recours à une TVA sociale destinée à gommer des coûts salariaux équivaldrait à une dévaluation, aboutirait à créer des taux diversifiés, et serait une mesure aussi dangereuse que vaine. »